



école de soins et
santé communautaire

Filières de formation
Avenue de l'Île-Heureuse 23
1800 Vevey

Formation ASSC - voie école de métiers (EM)

Informations importantes concernant les stages

Durant les 3 ans de la formation en voie EM, chaque semestre comporte **un stage pratique différent** d'environ quarante jours en 1^{re} et 2^e année et de plus de soixante jours en 3^e année, pour permettre à l'apprenti-e d'acquérir les compétences professionnelles.

Ces stages se déroulent dans des institutions réparties sur l'ensemble du territoire cantonal, ce qui peut engendrer des déplacements plus ou moins importants. De ce fait, il est de la responsabilité de l'apprenti-e et de sa famille d'assumer les éventuels frais supplémentaires pour couvrir les déplacements vers les lieux de stage.

Dans la mesure du possible, le premier stage est organisé dans un lieu relativement proche du domicile.

Dès que l'apprenti dispose d'un véhicule, il doit en informer sans délai la responsable de la pratique professionnelle. Il aura ainsi l'opportunité d'être placé dans des lieux de stage qui, souvent ne peuvent être occupés par manque de transports publics adaptés.

En conclusion, nous insistons sur le fait que durant la formation, l'apprenti-e doit effectuer des déplacements relativement longs. Il peut, dans certains cas, avoir la possibilité de loger à proximité du lieu de stage. Il est responsable de s'organiser en conséquence et ceci dans le but de respecter les horaires de travail (définis par l'institution).

Nous souhaitons vivement que chacun puisse bénéficier pleinement de la diversité d'expériences pratiques qu'offre la voie de formation EM.

Cédric Gregoretti
Directeur

Véronique Favre-Pittet
Responsable de la pratique professionnelle
(EM)